

## **Commune de Rambrouch**

# **Séance du Conseil communal du 10 mars 2022**

### **Ordre du jour :**

- 1.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 2.) Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif à l'aménagement d'un cimetière en forêt à FLATZBOUR.
- 3.) Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif à la construction d'une nouvelle buvette en annexe au terrain de football à PERLE.
- 4.) Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif au projet de renouvellement de la canalisation d'eaux mixtes dans la rue Principale à HOLTZ.
- 5.) Délibération portant approbation des conventions de mise à disposition des édifices religieux.
- 6.) Délibération au sujet de l'approbation d'un acte notarié.
- 7.) Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires aux articles 1/650/261100/99001 « Vente de différents terrains » et 4/690/221100/99044 « Acquisition de terrains nus » du budget des recettes et des dépenses de l'exercice en cours.
- 8.) Délibération se rapportant au reclassement de parcelles.
- 9.) Délibération portant approbation des avenants aux conventions SEA de l'année 2021.
- 10.) Délibération ayant pour objet la confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
- 11.) Délibération relative à l'allocation d'un subside extraordinaire.
- 12.) Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.
- 13.) SEANCE A HUIS CLOS : Démission d'un employé communal.

### **Participent à la séance :**

Le Collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Excusé(e) : Sonja KETTMANN (à partir du point 3)

Secrétaire communal : Marc Pletgen, Rédacteur : Conny Wantz

## **Rapport de la séance :**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe sur le fait que la prochaine séance prévue pour le 28 avril a été déplacée au 2 juin à 15.30 heures.

Sur demande du parti LSAP, trois points sont ajoutés à l'ordre du jour (allocation de vie chère, règlement de circulation « op der Baach » à Arsdorf et résolution concernant la guerre en Ukraine, tandis que le Collège échevinal ajoute un point (aides financières pour l'Ukraine) comme points 12.), 13.), 14.) et 15.) de sorte que les questions au Collège échevinal figurent au point 16.) et la séance à huis clos au point 17.). Tous les conseillers approuvent ces changements.

### **1 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.**

À la demande des propriétaires, une parcelle dans la rue du Lavoir à Bigonville sera divisée en deux parcelles. Au « Kierchepad » à Rambrouch, un terrain est morcelé en trois parcelles, tandis qu'un autre terrain dans la rue Principale à Wolwelage est également divisé en trois parcelles.

Ces morcellements sont approuvés à l'unanimité.

### **2 Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif à l'aménagement d'un cimetière en forêt à FLATZBOUR.**

Dans l'intérêt de l'aménagement d'un cimetière en forêt au « Weierbësch » à Flatzbour, un devis du bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. prévoit des dépenses d'un montant total de 174.200 €, dont 14.000 € pour l'élaboration du concept, 78.600 € pour la construction de l'infrastructure, des chemins et du parking, 4.900 € pour des panneaux et plaquettes et 76.700 € pour la construction d'un pavillon en bois.

Le représentant du bureau Luxplan, M. Dan Nicolas, présente le projet en détail aux conseillers après que les membres du Conseil communal se soient déjà informés sur place.

Ce cimetière en forêt est prévu au « Weierbësch » à Flatzbour, sur l'emplacement de l'actuelle aire d'entre-stockage du bois, accessible en voiture. Une aire de stationnement pour environ 30 voitures et un pavillon

de recueillement seront installés. Il est possible d'accéder par un sentier circulaire à 26 arbres sélectionnés où pourront être déposés les cendres de chaque fois huit défunts (sans urne). Les différents arbres seront signalés par des plaquettes et un panneau des défunts avec plan de l'installation indiquera les emplacements de l'infrastructure qui pourra être agrandie si nécessaire.

Le revêtement du parking et du chemin avec une largeur jusqu'à 1,50 m sera réalisé avec des débris de schiste. Il sera aussi praticable en fauteuil roulant. Au centre du cimetière de la forêt, une lisière est prévue pour ceux qui désirent faire disperser leurs cendres.

Le pavillon sera construit en bois indigène (sapins de Douglas) et bénéficiera d'une structure semi-ouverte sur une surface d'environ 10 x 7 m et couvert d'ardoise.

Aux questions de divers conseillers concernant l'organisation, le déroulement des cérémonies, le personnel concerné et l'excavation des sépultures, l'échevine Myriam Binck (CSV) répond que le règlement détaillé doit encore être élaboré. Il fixera également l'organisation et l'administration. La commune met seulement à disposition l'infrastructure, les familles décideront du déroulement de la cérémonie.

Le projet et le devis sont approuvés unanimement.

### **3 Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif à la construction d'une nouvelle buvette en annexe au terrain de football à PERLE.**

Puisque le FC Perlé est actuellement installé à trois endroits différents, on prévoit la construction d'un nouveau bâtiment regroupant les installations sanitaires, la buvette et le dépôt du matériel. Ce bâtiment sera construit sur le côté nord du terrain, ce qui nécessite un déplacement de l'aire de jeux en direction du parking.

Monsieur Bob Friedl présente les détails du projet. Dans l'espace sanitaire, on prévoit un vestiaire avec douche et toilette séparée pour les arbitres, ainsi que deux vestiaires avec douches et toilettes pour dames, hommes et personnes à mobilité réduite – toilettes qui restent également accessibles au public par une entrée séparée.

La buvette avec une surface de 100 m<sup>2</sup> et bar est conçue pour 50 personnes. En plus du local de stockage pour le matériel de 50 m<sup>2</sup>, on installera un bureau et une réserve séparée pour la buvette. Une baie vitrée de six mètres permet une vue sur le terrain depuis la buvette. Un emplacement pour barbecue est également prévu à l'extérieur.

Le bâtiment est axé sur la ligne médiane du terrain et est construit sur un socle de 50 cm afin de permettre une vue sur le terrain au-dessus des spectateurs à l'extérieur. Pour cette raison, des rampes d'accès sont

prévues des deux côtés du pavillon qui sera construit en bois avec un toit en appentis, prévu pour une installation photovoltaïque et un chauffage par la chaudière du centre culturel.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle la longue histoire de ce projet et la nécessité de bien équiper la localité de Perlé. Ensuite, il faudra rénover le centre culturel.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir si les plans ont déjà été soumis et approuvés par la FLF et si les vestiaires au centre culturel resteront en service. Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) estime que les vestiaires sont trop exigus et le conseiller Romain Rausch (DP) veut des informations supplémentaires concernant le chauffage et l'installation photovoltaïque.

Après la discussion, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale l'évolution actuelle des frais, pour lesquels il convient de rester vigilant. Le devis pour ce bâtiment prévoit des coûts de 980.796,96 €.

Les plans et le devis sont approuvés unanimement.

#### **4 Délibération se rapportant à l'approbation du projet avec devis et plans relatif au projet de renouvellement de la canalisation d'eaux mixtes dans la rue Principale à HOLTZ.**

Le devis pour la réfection de la canalisation d'eaux mixtes dans la rue Principale à Holtz prévoit pour ces travaux des frais de 500.727,78 €, auxquels s'ajoutent environ 150.000 € pour la TVA et les frais d'ingénieurs, ce qui donne un total de 650.000 €.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale que, dans le cadre des travaux à la station d'épuration, les tuyaux existants ont été contrôlés. Une partie n'est plus en règle et doit être remplacée.

L'ingénieur-technicien Romain Paquet informe les conseillers en détail sur les trois sections à remplacer. Il s'agit en tout de 540 mètres de canalisation à renouveler.

Après avoir répondu aux questions du conseiller Sascha Hengen (LSAP) concernant le diamètre des tuyaux posés, les travaux et le devis de 650.000 € sont approuvés unanimement.

#### **5 Délibération portant approbation des conventions de mise à disposition des édifices religieux.**

Par cette convention, la commune de Rambrouch met à disposition du fonds de gestion des édifices religieux les églises de Perlé et de Rambrouch pour une durée de neuf ans. Cette convention est tacitement reconduite pour neuf ans si elle n'est pas dénoncée en observant un préavis de deux ans.

L'indemnité à payer pour chacune des deux églises est fixée à 1.000 € par an d'après l'indice de 2016 et se chiffre actuellement à 1.208,77 € par an. En plus, le fonds de l'église paye pour les deux églises chaque fois 20 % des frais d'entretien courants.

Pour les autres églises et chapelles, où des services n'ont lieu qu'occasionnellement, une deuxième convention fixe un forfait de 50 € par utilisation.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) salue le fait qu'on dispose maintenant d'une convention et s'informe sur le nombre d'utilisations, l'utilisation hors de services religieux, les compteurs électriques, etc.

Les conventions sont approuvées unanimement.

## **6 Délibération au sujet de l'approbation d'un acte notarié.**

Par acte notarié, Monsieur Antoine Mangen échange, avec la commune de Rambrouch, un terrain de 41,10 ares dans la rue du Nord à Rambrouch ainsi que deux terrains de 2,30 ares et de 3,60 ares au lieu-dit « Schock » avec une valeur totale de 490.000 € contre des terrains aux lieux-dits « Wëschbich » et « Schock » d'une surface totale de 5,3565 hectares d'une valeur totale de 140.000 €, de sorte que la commune de Rambrouch paye une soulte de 350.000 €.

Cette transaction s'inscrit dans le cadre des efforts de la commune de Rambrouch de réaliser un Plan d'Aménagement Particulier permettant à des jeunes ménages d'acquérir des terrains à des prix abordables, tout comme dans l'intérêt de la réalisation d'un bassin d'orage avec station de pompage pour eaux usées à Schwiedelbrouch.

Monsieur Mangen, pour sa part, s'engage à céder gratuitement une bande d'une largeur de 8 mètres sur le terrain de 99,04 ares au lieu-dit « Schock » avec une surface de plus ou moins 15 ares pour la future piste cyclable entre Koetschette et Rambrouch, qui sera clôturée par la commune de Rambrouch qui cède également à M. Mangen un terrain à bâtir d'environ 5 ares au futur PAP. La commune de Rambrouch s'engage encore à prolonger la conduite d'eau lors des travaux de la piste cyclable jusqu'au pâturage de M. Mangen qui garde les droits d'utilisation du terrain de la rue du Nord jusqu'à la réalisation du PAP.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle les longues négociations qui ont été retardées par un héritage et signale, sur une question de la conseillère Myriam Picard (LSAP), que les estimations pour les terrains dans la commune de Rambrouch varient entre 10.000 et 12.500 € par are pour un terrain constructible et à environ 250 € par are pour des terres arables.

L'acte notarié est approuvé unanimement.

**7 Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires aux articles 1/650/261100/99001 « Vente de différents terrains » et 4/690/221100/99044 « Acquisition de terrains nus » du budget des recettes et des dépenses de l'exercice en cours.**

Afin de comptabiliser correctement la valeur des terrains cédés et celle des terrains acquis, le collège échevinal propose d'augmenter les crédits de ces deux articles budgétaires chaque fois d'un crédit supplémentaire de 350.000 €. Puisqu'un crédit supplémentaire est ajouté tant du côté des recettes qu'au côté des dépenses, cette décision n'a pas d'influence sur le résultat du budget.

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

**8 Délibération se rapportant au reclassement de parcelles.**

Comme aucune interpellation concernant le reclassement des parcelles cadastrées sous les numéros 530/7330 à Flatzbour et 186/2391 à Folschette n'a été faite, le reclassement de ces parcelles du domaine privé au domaine public communal est approuvé unanimement.

Un autre reclassement de deux parcelles près du Monument à Perlé et dans la route d'Ettelbruck à Koetschette, situées devant des maisons particulières, est également approuvé unanimement.

**9 Délibération portant approbation des avenants aux conventions SEA de l'année 2021.**

À la suite d'une nouvelle convention collective pour le personnel des services sociaux d'aide et de soins des structures d'accueil, les conditions de travail et les indemnités ont été ajustées.

Ces changements sont approuvés unanimement.

**10 Délibération ayant pour objet la confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.**

Pour des travaux de canalisation dans la rue de Champs à Perlé, cette rue a dû être fermée à la circulation routière entre la rue du Moulin et la maison no 47 du 7 février jusqu'à la fin des travaux. En même temps, l'arrêt des bus RGTR « um Bur » a été transféré vers la rue Principale. Une voie de la

rue de la Montagne à Hostert est fermée à la circulation du 8 au 25 mars à la suite de la pose de câbles souterrains. À cause de travaux de raccordement d'une maison, une partie de la rue de l'Église à Perlé est partiellement fermée à la circulation du 14 mars au 4 avril 2022.

Les règlements de circulation temporaires d'urgence sont confirmés rétroactivement à l'unanimité.

## **11 Délibération relative à l'allocation d'un subside extraordinaire.**

À la demande du comité d'organisation du « World Rescue Challenge 2022 », organisé du 7 au 11 septembre au « Centre National d'Incendie et de Secours » par le « Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours » (CGDIS), le Collège échevinal propose un subside extraordinaire de 250 € qui est approuvé à l'unanimité.

## **12 Délibération concernant une adaptation de l'allocation de vie chère**

Sur demande du LSAP, le Conseil communal discute une adaptation de l'allocation de vie chère communale en fonction du développement de l'allocation correspondante de l'État. La conseillère Myriam Picard (LSAP) souligne la situation actuelle précaire des bénéficiaires de cette allocation qui dépendent de cette allocation. Elle propose d'augmenter cette allocation pour une personne de 330 à 413 €, pour deux personnes de 660 à 826 €, pour trois personnes de 715 à 894 €, pour quatre personnes de 770 à 962 € et pour cinq personnes et plus de 825 à 1.021 €.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) est conscient de la situation et constate que non seulement les personnes qui relèvent normalement de ce régime sont concernées, mais également beaucoup de gens légèrement au-dessus de la limite fixée. Il en appelle à la responsabilité de l'État. En tant que commune, on ne s'y opposera pas et on examinera la situation puisque, à très court terme, on n'a pas pu prendre de décision. On évaluera les possibilités d'adaptation.

## **13 Motion en vue de réglementer la circulation sur le chemin « op der Baach » à Arsdorf**

Puisque ce chemin de liaison étroit entre le CR 313 et le CR 308 à Arsdorf est de plus en plus emprunté dans les deux directions, ce qui le rend dangereux d'autant plus qu'il ne présente aucune possibilité d'évitement, le LSAP propose d'élaborer un règlement de circulation pour apaiser la situation.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) promet de chercher une solution avec le Collège échevinal. Les chemins ruraux ne sont pas réglementés sur le territoire de la commune et il sera difficile de barrer cette route. L'échevine Myriam Binck (CSV), pour sa part, remarque que beaucoup de citoyens y roulent en voiture pour aller se promener sur la hauteur. Une solution serait de barrer la section centrale pour créer une impasse que seules les machines agricoles pourraient emprunter.

La motion est approuvée à l'unanimité.

## **14 Résolution condamnant l'agression militaire contre l'Ukraine**

Par une résolution introduite par le LSAP, le Collège échevinal et le Conseil communal veulent dénoncer l'agression militaire contre l'Ukraine en tant que violation du droit international et se déclarer choqués par la situation inhumaine dans laquelle se trouve le peuple ukrainien et ainsi envoyer au nom de la commune de Rambrouch, indépendamment de la résolution du Syvicol, un signal clair en faveur de la paix.

Ceci est approuvé unanimement par le Conseil communal.

Dans ce contexte, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) fait un appel à la population pour proposer des logements aux réfugiés en s'adressant à l'administration communale et en signalant également des logements libres. À l'adresse de l'État et du Syvicol, il demande des instructions claires sur ce que peuvent faire les communes dans la situation actuelle.

## **15 Aide financière pour l'Ukraine**

Sur la demande de « Rambrouch Help Ukraine » pour l'allocation d'une aide financière pour le carburant dans le cadre du transport des fournitures humanitaires avec deux camionnettes et remorques à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine avec le soutien de Voyages Unsen et de « Eco Renov Næerden », le Collège échevinal propose d'accorder un subside de 1.500 €.

Afin de soutenir les associations d'aide aux réfugiés ukrainiens, le Collège échevinal propose de partager les 5.000 € prévus au budget pour des dons humanitaires en chaque fois 2.500 € pour les « Médecins sans Frontières » et pour « SOS Villages d'Enfants ».

Les deux propositions sont approuvées par tous les conseillers.

## **16 Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.**

Sur une question du LSAP concernant le bassin d'eau inférieur de Folschette et le futur approvisionnement de Folschette et de Hostert en eau potable,



le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale que ce réservoir constitue une réserve et que l'approvisionnement en eau potable est assuré entre autres par les nouvelles conduites dans la rue Principale et l'élaboration d'un plan détaillé.

Deux autres questions concernent des trottoirs dans la rue Principale à Hostert et sur le pont qui sont dans un mauvais état ou encrassés. Le bourgmestre invite les conseillers à signaler immédiatement ce genre de cas au service technique communal.

Concernant la question de la fermeture du bureau électoral à Hostert en 2017 et la prévision pour 2023, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que cette décision est causée par la mauvaise accessibilité et le manque d'installations sanitaires à cet endroit.

En ce qui concerne les problèmes avec l'installation de chauffage et de ventilation au bâtiment du CIS Rambrouch au Riesenhof et du déplacement du sèche-linge, le bourgmestre note que les soumissions les moins chères ne sont pas toujours les meilleures, puisqu'ici on aurait livré du matériel peu coûteux, mais qu'on s'efforcerait de réunir les responsables sur place.

Pour le déplacement du séchoir, le Collège échevinal est en train de trouver une solution.

Une réponse à une autre question, concernant une personne occupée pour les travaux d'entretien de la signalisation des sentiers, est fournie en séance à huis clos, puisqu'il s'agit ici d'une affaire de personnel.

Une dernière question en liaison avec le cimetière en forêt s'intéresse à la position du Collège échevinal au sujet d'une participation de la commune au syndicat du crématorium de Hamm.

Selon le Collège échevinal, cette décision sera prise avec le règlement concernant le cimetière en forêt.

## **17 SEANCE A HUIS CLOS : Démission d'un employé communal.**

Dans une séance à huis clos, le Conseil communal approuve la démission d'un employé communal.